

Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{me} Isabel Nerny, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 2001, intitulée: «Changeons le système du décor floral des Rues-Basses».

TEXTE DE LA MOTION

Attendu:

- que le décor floral des candélabres des Rues-Basses est laid depuis sa création;
- qu’il coûte cher pour rien;
- qu’il est régulièrement écrasé,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les mesures nécessaires.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif, après avoir pris tous les renseignements nécessaires auprès de ses services, a pris les mesures suivantes.

Le décor floral des Rues-Basses est sous la responsabilité du Service des espaces verts et de l’environnement (SEVE).

Celui-ci a assuré un fleurissement des lampadaires par des jardinières suspendues: première phase en 2005, deuxième phase en 2006.

Ce système ne pouvant pas disposer d’un arrosage automatique, il ne peut pas être développé de manière plus poussée que ce qui a été mis en place.

Le SEVE a également développé un fleurissement intensif des fontaines.

Afin d’éviter des utilisations non conformes, le SEVE s’est décidé à neutraliser les bacs à la base des lampadaires.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Manuel Tornare

Le 10 janvier 2007.